

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DDCT 16 Subventions (90 000 euros) à 3 associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 3 associations et la signature de conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 22 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 22 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4^{ème} Commission;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à Agir pour la Diversité et contre les Discriminations (A2D) (20^e) (61941), pour son action localisée dans le 19^e arrondissement et intitulée « fonctionnement de l'arbre à palabre, permanence des migrant.e.s vieillissant.e.s originaires d'Afrique » (2019_04589). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 70 000 € est attribuée à l'association Ayyem Zamen le temps jadis (20^e) (18686), pour le fonctionnement du café social Dejean et du café social Belleville, actions localisées respectivement dans les 18^e et 20^e arrondissements (2019_04872), conformément à l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs (2018-2020) signée le 8 juin 2018.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Espace Fârâbî (10^e) (16160) pour son action localisée dans le 10^e arrondissement et intitulée « café social Espace Fârâbî pour les personnes âgées migrantes (2019_05064).

Article 4 : La dépense correspondante, s'élevant à 90 000 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, au chapitre fonctionnel 935, nature 65748, destination 5200001 « Politique de la Ville - intégration », exercices 2019 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO